

## Bénéficiez d'une participation de la commune sur les cartes Scol'R et Imagine R

Certains élèves de la commune sont amenés à souscrire un abonnement de transport dans les cas suivants :

- La carte Scol'R permet d'utiliser le circuit de transport entre les écoles et le centre de loisirs, et celui qui dessert Visy et les fermes des bordes. Elle est délivrée par Ile de France Mobilités (IDFM).
- La carte Imagin'R « scolaire » permet aux lycéens d'utiliser les lignes de bus qui relient Fontenay-Trésigny au lycée de Rozay-en-Brie ou aux autres lycées publics. Elle est délivrée par l'Agence Imagin'R.

La commune propose aux familles :

- Une aide de **25.20 € ou 49.53 €** pour la carte Scol'R, soit une prise en charge intégrale du prix de cette carte,
- Une aide de **155€** pour la carte Imagine'R.

### 1- **Modalités d'inscription** (du 15/06 au 31/07) :

#### ❖ **Pour la carte Scol'R (élèves de maternelle, élémentaire et du collège Mallarmé)**

Le département ne prend plus en charge l'organisation et l'inscription au transport scolaire. Un accord a été trouvé avec le transporteur actuel pour continuer à proposer les circuits habituels.

#### **Ce qui change ?**

Les familles devront désormais s'inscrire sur la plateforme du transporteur Ile-de-France Mobilités. **Il faudra se connecter à la plateforme et procéder à l'inscription et au paiement de la carte scolaire en ligne.**

L'ouverture des inscriptions se fait à partir du 15/06 et jusqu'au 31/07. Passé ce délai, des pénalités seront appliquées.

**Attention :** Les chèques sont à envoyer par voie postale **avant le 15/07** au transporteur à l'adresse suivante :

Pôle Ile-de-France Mobilités 77 - 17 Avenue de la Libération – CS 80796 - 77008 MELUN Cedex.

#### **Procédure dématérialisée uniquement pour l'inscription :**

Via la plateforme d'inscription du transporteur Ile-de-France Mobilités : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/la-carte-scolr>

Pièces à fournir au service Enfance-Jeunesse ou par courriel à [carine.bentz@fontenay-tresigny.fr](mailto:carine.bentz@fontenay-tresigny.fr) ou [sandra.briere@fontenay-tresigny.fr](mailto:sandra.briere@fontenay-tresigny.fr)

- Original de la carte scol'R avec photo obligatoire pour les élèves de la maternelle et de l'élémentaire.
- Copie de la carte scol'R pour les élèves du collège.

❖ **Pour la carte Imagine'R « scolaire » (lycéens)**

Attention, sélectionner le bon type de carte, l'aide ne s'applique pas à la carte « étudiant ».

<https://connect.iledefrance-mobilites.fr/auth>

2- **Modalités de remboursement** (à partir de septembre)

❖ **Pour la carte Scol'R**

**Procédure dématérialisée (obligatoire) pour le remboursement :**

- Se connecter au portail citoyen : sur le site de la ville [www.fontenay-tresigny.fr](http://www.fontenay-tresigny.fr), puis cliquer sur « portail citoyen ».
- Le portail citoyen s'ouvre. 3 possibilités s'offrent à vous : connexion via France Connect, connexion via votre compte citoyen si vous en possédez un, ou création de votre espace.
- Si vous n'avez pas encore de compte citoyen, veuillez cliquer sur « créer mon compte », puis cliquez sur « un citoyen ». Une page s'ouvre. Cliquez sur « Je crée mon espace ». Puis remplissez l'ensemble des champs demandés et validez.
- Pour demander l'ouverture des droits à l'aide « CARTE SCOL'R » : Cliquez sur « Nouvelle démarche » - « Aides Financières » - « Demander l'aide carte Scol'R »

**Pièces à déposer lors de votre demande d'aide :**

- Justificatif de paiement Scol'R (avec le n° abonné)
- Coordonnées téléphoniques et courriel
- Justificatif de domicile de – 3 mois
- Copie du livret de famille
- RIB

❖ **Pour la carte Imagine'R**

**Procédure dématérialisée (conseillée)**

Vous commandez et payez en ligne la carte Imagine'R –le choix du prélèvement automatique vous évite d'avancer le paiement (vos prélèvements seront automatiquement réajustés dès le tiers-payant validé)

**Pièces à fournir à [finances@fontenay-tresigny.fr](mailto:finances@fontenay-tresigny.fr) ou à l'accueil de la mairie :**

- Justificatif de paiement Imagine'R (avec le n° abonné)
- Coordonnées téléphoniques et courriel
- Justificatif d'affectation scolaire et justificatif de domicile de – 3 mois

**Si c'est votre première demande :**

- Copie du livret de famille

**Procédure papier (délai 30 jours minimum)**

Vous déposez **en mairie** le formulaire Imagine'R papier(reçu par courrier ou à récupérer en mairie à partir de fin juin) accompagné du chèque de règlement (246,30€) ou d'un RIB destiné au prélèvement automatique. La mairie se charge de transmettre à l'agence Imagine'R.

**Pièces à fournir à l'accueil de la mairie :**

- Formulaire avec photo
- Justificatif de domicile (sauf pour les lycéens scolarisés à Rozay)
- Coordonnées téléphoniques et courriel
- Mode de règlement

**Si c'est votre première demande :**

- Copie du livret de famille